

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Communication
des décisions
prises en vertu
de la
délégation de
pouvoir reçue**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 15 Mai 2024

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 23
▪ représentés : 10
▪ absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mai, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Francisco SILVANO, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
6 mai 2024

Par procuration : Monsieur Raoul DALLE (Madame Stéphanie MAURIN), Madame Ghaliya THAMI (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Philippe TORRES (Madame Betty ZAMPIELLO), Madame Catherine THUIN (Madame Marie PAOLI), Monsieur Thierry JACQUES (Monsieur Alain COMBES), Madame Sonia NUNES VAZ (Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Valérie TREMOLIERES), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Patricia ROUSSON), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Karim ABED), Madame Fabienne HIERLE (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
30/05/2024

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ **N° 042.24** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie et du Département de la Lozère pour l'aide au fonctionnement du Musée du Gévaudan - année 2024
- ❖ **N° 043.24** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de la Lozère pour l'opération de mise en sécurité et aménagements piétonniers au niveau du rond-point de Berlière

- ❖ **N° 044.24** : Arrêté modifiant l'arrêté n°19790 autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Occitanie pour la requalification du square du Bressal
- ❖ **N° 045.24** : Arrêté autorisant la signature pour le marché "produits d'entretien" (groupement de commande avec CCCL et CIAS) avec l'entreprise BONNET HYGIENE
 - Accord cadre à bons de commandes passé avec l'entreprise Bonnet Hygiène pour un montant annuel minimum : 20000 € HT / maximum : 64000 € HT
- ❖ **N° 048.24** : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de prestations de services « prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments de la Ville de Mende »
 - Avenant n° 2 à passer avec l'entreprise ABER PROPLETE AZUR pour le lot 1 – sans incidence financière
- ❖ **N° 052.24** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – programmation fonctionnelle et technique en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du théâtre de Mende »
 - Marché approuvé à passer avec le groupement d'entreprises SAS PROFILS / SCENOCONSEIL / ALPHA | & CO pour un montant de 39400 € HT.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, **DONNE ACTE.**

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr